



Tel : 03 26 49 41 18

Mailly-Champagne,
Le 28 novembre 2023

Mesdames, Messieurs
Membres du Conseil Municipal,

CONVOCATION A REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du conseil municipal qui se tiendra :

À la Mairie

LE MARDI 05 DÉCEMBRE 2023 à 19h30

L'ordre du jour comprendra les points suivants :

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 02 octobre 2023 ;
- Délibération pour prise d'acte de la communication au Conseil municipal du rapport d'activité 2022 de la Communauté Urbaine du Grand Reims ;
- Délibération d'autorisation budgétaire spéciale pour les dépenses d'investissement à engager avant le vote du budget primitif 2024 ;
- Délibération pour mise en place d'une convention de mutualisation des défibrillateurs automatisés externes avec la Communauté Urbaine du Grand Reims ;
- Délibération pour attribution de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents ;
- Délibération pour création d'une commission de travail pour définir les zones d'accélération d'énergies renouvelables à Mailly-Champagne.
- Échange sur la demande de sponsor financier pour la manifestation « Last Man Riding » ;
- Échange sur le point de départ et de retour des administrés pour le transport à la demande ;
- Information sur le départ en retraite de la bibliothécaire, Mme CHAMORET-MAROIT Kathy ;
- Organisation de la distribution des colis aux aînés.

Comptes-rendus des diverses réunions des commissions :

- 24/10/2023 : commission information et communication
 - 15/11/2023 : commission voirie/chemins et viti/vinicole
 - 09/11/2023 : commission information et communication
 - 21/11/2023 : commission information et communication
- Questions diverses

Je compte sur votre présence et vous en remercie

Le Maire : Michel HUTASSE



Le Maire : HUTASSE Michel

Hutasse

PROCURATION DE VOTE

Je soussigné(e) , membre du conseil municipal, donne pouvoir à Madame ou

Monsieur , pour participer aux votes et prendre en mon nom toutes décisions

lors de l'assemblée du conseil municipal qui aura lieu à la mairie, le

Fait à MAILLY-CHAMPAGNE

Le

Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir »